

**ASSEMBLEE GENERALE ELECTRONIQUE
CONSULTATION DU 29 JUIN AU 6 JUILLET 2022**

**PARC D'ACTIVITES DU PLATEAU DE SIGNES
Tarification INDUSTRIE DU SUD lots B9 et B10**

VOTANTS :

M. Jean-Michel ABEILLE,
M. Adam ABERBACHE
Mme Sandrine ARMABESSAIRE
M. Pascal BACCHI,
Mme Christelle BASEVI,
M. Pascal BATAILLÉ,
M. Stéphane BELTRANDO,
M. Jean-Luc BENVENUTTO
M. Frédéric BERGON,
M. Stéphane BONIFAY,
Mme Laurence CANANZI,
M. Jean-Christophe CASTAIGNE,
M. Jean-Jacques CASTILLON,
M. Olivier CAVALLO,
Mme Danielle COURDOUAN,
M. Christophe DE LORENZI,
M. Philippe DONAT,
M. Vincent GAILLED RAT,

M. Basil GERTIS - Président,
M. Michel GILLY,
M. Julien HUCHETTE,
Mme Emma IHDENE,
Mme Patricia LASSAULT,
M. Bernard LECAT,
M. Jérôme LEDIG,
M. Patrick MALLARONI,
Mme Véronique MAUREL,
M. Marc-Antoine MOCHÉ,
M. Joël POTIER,
Mme Céline RICHAUD,
M. Olivier SERRA,
M. Bruno SOGHOMONIAN,
M. Frédéric SOULIÉ,
M. Jean-Daniel TRESSOL,
M. Lionel VIRENQUE,
Mme Véronique VUILLEMIN.

NON VOTANTS :

M. Philippe ARTUPHEL,
M. Claude BARBAROUX,
Mme Virginie BEAUGRAND,
M. Jacques BIANCHI,
Mme Stéphanie CARRA,
M. Thierry COULOMB,
Mme Anne-Marie DAURY,
Mme Fernanda DENIS,
M. Jacques GHELARDI,
Mme Mireille KENNEL,
M. Léo Malfant,
M. Arnaud VAN LIMBERGHEN,
M. Jacques VERDINO.

**ASSEMBLEE GENERALE ELECTRONIQUE
CONSULTATION DU 29 JUIN AU 6 JUILLET 2022**

**PARC D'ACTIVITES DU PLATEAU DE SIGNES
Tarification INDUSTRIE DU SUD lots B9 et B10**

La société INDUSTRIE DU SUD est bénéficiaire d'une promesse de vente en date du 18 novembre 2020 sur les parcelles cadastrées I 548 (lot B9) et I 549 (lot B10) d'une surface de 9 198 m² et 6 366 m² respectivement.

Ces 2 terrains ont été commercialisés au tarif unitaire de 75 €/m² par parcelle soit l'application du tarif terrain inférieur à 10 000 m² pour un montant total HT de 1 167 300 €.

Entre 2019 et fin 2021, pour l'ensemble des promesses et ventes il a été appliqué un tarif global lors de l'achat de 2 ou plusieurs terrains.

Dans le cas d'INDUSTRIE DU SUD, l'application du tarif terrains regroupés serait de 60 € HT/ m² représentant un montant de 933 840 € pour 15 564 m² de surface.

INDUSTRIE DU SUD doit à ce jour signer une nouvelle promesse de vente compte tenu du rejet dans un premier temps de son permis pour cause de PAC incendie, permis récemment accepté suite au recours gracieux et la mise en œuvre des notes incendie.

La vente serait effective courant septembre 2022.

INDUSTRIE DU SUD sollicite la CCI du Var pour l'application du tarif de 60 € HT / m² conformément aux autres promesses signées à la même période.

La différence représente 233 460 € HT.

Il est proposé de donner mandat au Président ou à son représentant pour négocier avec l'entreprise INDUSTRIE DU SUD la modalité de vente ainsi que le tarif appliqué sur lequel pourrait être appliqué une réduction pour tenir compte des éléments factuels.

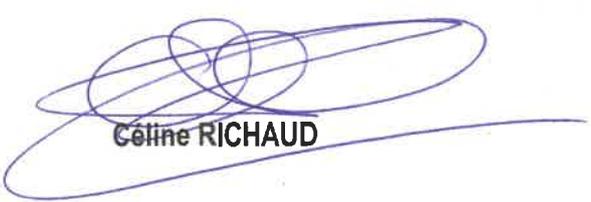
A la suite de l'avis favorable du Bureau du 20 juin et de la Commission des Finances du 27 juin, il est demandé aux membres de l'Assemblée d'adopter cette proposition.

CETTE DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES VOTANTS

Quorum : 25 – Voix pour : 34 – Voix contre : 1 – Abstention : 1

Fait à Toulon,
Le 6 juillet 2022

Le membre Secrétaire,



Céline RICHAUD



Le Président,



Basil GERTIS